

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Descoteaux

<https://www.cadre21.org/membres/2b0f0dec9d0bd75b3a8bbeb7>

Date d'obtention : 2024-04-28 19:25:42

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre la trousse Sexto à la lettre, confisquer sans regarder le contenu, prise en charge rapide, communication avec le service de police; la direction et les parents. Accompagner les élèves et les parents dans la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une méthode claire de procéder, suivre la trousse. Collaboration avec tous.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder le contenu des appareils électroniques.